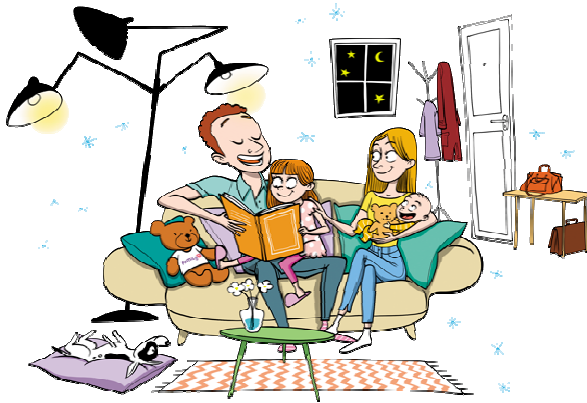


TARIFS FAMILY+ ET AIDES AGENCE VILLEFRANCHE



Nos agences proches de vous !

Croix-Rousse

1 grande rue de la Croix-Rousse – Lyon 4°
04 81 91 96 45 – croixrousse@familyplus.fr

Point du Jour

2 place Benedict Teissier – Lyon 5°
04 81 91 94 05 – lyon5@familyplus.fr

Foch Tête d'Or

82 rue Vendôme – Lyon 6°
04 82 83 73 50 – lyon6@familyplus.fr

Monplaisir

2 place Ambroise Courtois – Lyon 8°
04 78 01 02 87 – contactmonplaisir@familyplus.fr

Villeurbanne

18 rue Paul Verlaine
04 78 79 14 85
villeurbanne@familyplus.fr

Villefranche-sur-Saône

784 rue Nationale
04 82 83 73 40
villefranche@familyplus.fr

NOUVELLE
AGENCE

Paris 15°

115 rue du Théâtre – Paris 15°
01 83 81 15 81
paris15@familyplus.fr

NOUVELLE
AGENCE

TARIFS FAMILY+

Tous services		
	Tarif horaire Sept 2018	Soit après crédit d'impôts
Abonnement annuel	69,00 €	34,50 €
ou		
Abonnement mensuel	10,00 €	5,00 €

Frais de gestion annuels : 69 €/an

Les frais de gestion sont annuels. Ils sont de 69 € par an, soit 34.50 € après crédit d'impôts.

Si malgré tous nos efforts, les intervenantes proposées ne vous convenaient pas, après les premières prestations, ces frais de gestions vous seront remboursés.

Vous ne payez qu'une fois par an (à date anniversaire) et pouvez ensuite commander autant de prestations différentes que vous le souhaitez.

Frais de gestion mensuel : 10 €/mois

Pour les familles ayant un besoin ponctuel ou sur quelques mois seulement, il est possible de choisir une facturation mensuelle des frais de gestion de 10€, soit 5€ après crédit d'impôts.

Nos tarifs horaires

Avec Family +, pas de surprise. Vous ne payez que ce que vous consommez réellement. Family + décompte les heures de prestations réellement réalisées et vous envoie la facture en fin de mois. Celle-ci est calculée au quart d'heure près, selon le barème horaire établi.

Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction du volume d'heures commandées notamment.

Tarifs valables jusqu'au 31/08/2022

Nos tarifs sont TTC – TVA : 10% sauf Cours Informatique, TVA 20%

TARIF FAMILY+ 2021-2022 - VILLEFRANCHE - MODE PRESTATAIRE

Tarifs valables du 01/09/2021 au 31/08/2022

Garde d'enfants périscolaire

	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après CI
Moins de 40h par mois	24,70 €	12,35 €	22,45 €	11,23 €
De 40h à 80h par mois	23,60 €	11,80 €	21,45 €	10,73 €
Ponctuel	29,10 €	14,55 €	26,45 €	13,23 €

Garde d'enfants Nounou +

	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après CI
De 80h à 120h par mois	21,70 €	10,85 €	19,73 €	9,86 €
De 120h à 160h par mois	20,20 €	10,10 €	18,36 €	9,18 €
Plus de 160h par mois	18,90 €	9,45 €	17,18 €	8,59 €

Garde partagée 2 familles (tarif par famille)

	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après CI
Moins de 40h par mois	15,20 €	7,60 €	13,82 €	6,91 €
De 40h à 80h par mois	14,70 €	7,35 €	13,36 €	6,68 €
De 80h à 120h par mois	14,20 €	7,10 €	12,91 €	6,45 €
Plus de 120h par mois	13,70 €	6,85 €	12,45 €	6,23 €
Plus de 160h par mois	13,20 €	6,60 €	12,00 €	6,00 €

Informations complémentaires Garde d'enfants / soutien scolaire:

Au delà de 16h par mois, Aide de la CAF possible si enfants de moins de 6 ans.

Durée minimum d'intervention Garde d'enfants : 1h30

Majoration à partir du 4^{ème} enfant : 10% par enfant supplémentaire

Supplément horaires atypiques : +2€/h

Supplément voiture : +1€/heure + Indemnités kilométriques 0,5€/km

Majoration dimanche et jours fériés : 20%

La remise d'un devis personnalisé est gratuite

Ménage / Repassage				
	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après CI
Moins de 20h par mois	24,90 €	12,45 €	22,64 €	11,32 €
De 20h à 40h par mois	24,50 €	12,25 €	22,27 €	11,14 €
De 40h à 80h par mois	23,60 €	11,80 €	21,45 €	10,73 €
De 80h à 120h par mois	21,90 €	10,95 €	19,91 €	9,95 €
Plus de 120h par mois	20,20 €	10,10 €	18,36 €	9,18 €
Ponctuel	29,10 €	14,55 €	26,45 €	13,23 €

Informations complémentaires Ménage/Repassage

Durée minimum d'intervention : 2h

Majoration dimanche et jours fériés : 20%

Soutien scolaire & Cours informatique				
	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après CI
Soutien Scolaire Primaire	33,30 €	16,65 €	30,27 €	15,14 €
Soutien Scolaire Collège	35,30 €	17,65 €	32,09 €	16,05 €
Soutien Scolaire Lycée	37,30 €	18,65 €	33,91 €	16,95 €
Cours d'informatique	69,00 €	29,50 €	62,73 €	24,58 €

Durée minimum d'intervention : 1h

La remise d'un devis personnalisé est gratuite

LES PRINCIPALES AIDES : LE CREDIT D'IMPOT



50% de crédit d'impôts

Grace à la déclaration et l'agrément auprès de l'état (numéro sur fiche Memo), votre agence Family+ peut dispenser des prestations de services à la personne : garde d'enfants (plus et moins de 3 ans), ménage, repassage, soutien scolaire etc.... C'est un gage de qualité et de sérieux.

Cela nous permet aussi de vous faire bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des montants dépensés chez Family +. (Art. 199 sexdecies du CGI).

Exemple : Vous faites appel à Family + pour effectuer des prestations de ménage pour une dépense annuelle de 2000 €.

En fin d'année, nous vous adressons une attestation vous permettant de déduire 50% de cette somme de vos impôts sur le revenu, soit 1000 €.

Au moment du solde de votre imposition, vous recevrez un chèque de l'administration pour 1000 €. Si vous avez déjà bénéficié de ce crédit d'impôt l'année précédente, un premier acompte de 60% vous sera versé dès Janvier de l'année en cours.

Au final, la prestation Family + vous a coûté 50 % du tarif horaire réglé.

Le Crédit d'impôt est pour un couple sans enfants de maximum 6000 € par an (soit 50% du plafond légal de 12000 € de dépenses)

Ce crédit augmente de 750 € par enfant de moins de 18 ans ou personne de plus de 65 ans à charge dans le foyer fiscal.

Dans tous les cas de figure, le crédit d'impôt maximale est de 7500 €.

Le crédit d'impôts services à la personne rentre dans le calcul global des niches fiscales de votre foyer

LES PRINCIPALES AIDES : LA CAF

PAJE – CMG : Le complément de libre choix du mode de garde

Lors de la signature du contrat en agence, votre conseiller vous remettra le dossier CAF PAJE-CMG à remplir et transmettre à la CAF.

Les conditions à remplir :

- Faire appel à une entreprise comme Family + pour assurer la garde de vos enfants au moins 16h par mois.
- Avoir au moins un enfant de moins de 6 ans
- Exercer une activité professionnelle minimale (plus de 51%)

Un minimum de 15% de la dépense reste obligatoirement à votre charge.

A noter : Les montants des plafonds et de l'aide sont **majorés de 30% pour les familles monoparentales**

Le montant de l'aide : (valable jusqu'au 31/03/2023 selon vos ressources, l'âge de vos enfants et votre mode de garde).

Ressources au sens de la CAF			
Nb enfants	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 320 €	47 377 €	47 377 €
2 enfants	24 346 €	54 102 €	54 102 €
3 enfants	27 372 €	60 827 €	60 827 €
4 enfants et +	30 398 €	67 552 €	67 552 €

Âge de l'enfant	Garde à domicile - Aide forfaitaire		
Moins de 3 ans	876.18 €	755.30 €	634.46 €
De 3 à 6 ans	438.09 €	377.66 €	317.23 €

*Un minimum de 15% de la dépense reste
obligatoirement à votre charge*

FAMILLES MONOPARENTALES - CAS PARTICULIER +30%			
Ressources au sens de la CAF			
Nb enfants	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	29 848 €	66 328 €	66 328 €
2 enfants	34 084 €	75 743 €	75 743 €
3 enfants	38 321 €	85 158 €	85 158 €
4 enfants et +	42 557 €	94 573 €	94 573 €

Âge de l'enfant	Garde à domicile - Aide forfaitaire		
Moins de 3 ans	1 139.03 €	981.89 €	824.80 €
De 3 à 6 ans	569.52 €	490.96 €	412.40 €

*Un minimum de 15% de la dépense reste
obligatoirement à votre charge*

LES PRINCIPALES AIDES : LA CAF

Le complément de libre choix du mode de garde versé par la CAF réduit sensiblement le coût du recours à Family+. Cette allocation doit être déduite du montant ouvrant droit au crédit d'impôt.

Les aides de la CAF sont donc forfaitaires et sans plafond de ressources.

Nous précisons ci-dessus le cas général d'aide de la CAF. Il vous faut néanmoins contacter votre CAF pour valider le montant auquel vous pouvez prétendre selon votre situation personnelle.

Par ailleurs, d'autres aides existent, et nous vous invitons à consulter votre CAF pour plus de détails : www.caf.fr

Autres cas de réduction ou de majoration des montants de la prise en charge

- Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) versée pour un temps partiel de 50 % ou moins ;
- Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de
 - 10 % si votre enfant est gardé la nuit de 22 h à 6 h, le dimanche ou les jours fériés;
 - 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés.

A noter, ces deux majorations sont cumulables.

Exemples de tarifs Garde d'enfants après aide de la CAF

Garde d'enfants de moins de 3 ans			
Nb heures par mois	20	30	50
Tarif horaire	24.70 €	24.70 €	23.60 €
Cout total brut	494.00 €	741.00 €	1 180.00 €
Aide max de la CAF *	419.90 €	629.85 €	876.18 €
Reste à votre charge	74.10 €	111.15 €	303.82 €
Réduction impots 50%	37.05 €	55.58 €	151.91 €
Cout total net	37.05 €	55.58 €	151.91 €
Coût horaire net	1.85 €	1.85 €	3.04 €
* Maximum 85% de la dépense ou le plafond de l'aide selon votre situation personnelle			
Garde d'enfants de 3 à 6 ans			
Nb heures par mois	20	30	50
Tarif horaire	24.70 €	24.70 €	23.60 €
Cout total brut	494.00 €	741.00 €	1 180.00 €
Aide max de la CAF *	419.90 €	438.09 €	438.09 €
Reste à votre charge	74.10 €	302.91 €	741.91 €
Réduction impots 50%	37.05 €	151.46 €	370.96 €
Cout total net	37.05 €	151.46 €	370.96 €
Coût horaire net	1.85 €	5.05 €	7.42 €
* Maximum 85% de la dépense ou le plafond de l'aide selon votre situation personnelle			